



Règlement du championnat d'auto-cross sud-ouest allemand (SWASV) 2018

Toutes les dispositions techniques antérieures sont abrogées par le présent règlement.

Les événements de la SWASV seront effectués conformément aux exigences des autorités, les lois et règlements suivants. Chaque participant se soumet à ces dispositions par son bulletin d'inscription.

Les règles sont écrites pour la protection et la sécurité de ceux qui prennent part à l'événement, les spectateurs et tout particulièrement le pilote.

En cas de doute, des conseils doivent être demandés auprès des commissaires techniques.

Les autorisations spéciales doivent être indiquées dans le carnet de contrôle technique.

Tout ce qui n'est pas expressément autorisée par le présent règlement est interdit.

Contenu :

1. Participants
2. Véhicules
3. Groupement et classement
4. Réglementation général des véhicules
5. Des règlements spéciaux pour les groupes / classes
 - 5.1 Junior, Tourismes origine, Tourismes & Super-Tourismes
 - 5.2 Junior & Tourismes origine
 - 5.3 Group 0 – classe Junior/débutant
 - 5.4 Group 1, classe 1, Tourismes origine
 - 5.5 Group 1, classe 2, Tourismes
 - 5.6 Group 1, classe 3, Super -Tourismes
 - 5.7 Group 2, préparées
 - 5.8 Group 3, Proto/plateaux
 - 5.9 Group 4, classe de COX origines
 - 5.10 Group 5, Lady-Cup
6. Dispositions générales
7. Autres

1. Participants :

Tous les participants doivent s'inscrire pour les événements au moyen des formulaires d'inscriptions (Nennungen) prévu à cet effet. Ils se soumettent ainsi aux lois et au règlement du championnat SWASV, comme aux particularités des organisateurs.

Les participants/pilotes doivent suivre les instructions des personnes nommées par l'organisateur.

Les infractions peuvent conduire à l'exclusion de l'événement.

Les pilotes sont responsables de leurs supporters et le club pour ses pilotes.

2. Véhicules autorisés :

Sont seuls autorisés les véhicules qui sont conformes au règlement de la SWASV et au contrôle technique. Jeeps, Cabrios et Roadster ne sont pas autorisés

Chaque véhicule doit être présenté au contrôle technique avant chaque événement.

Les remarques qui sont indiquées dans le carnet de contrôle technique doivent être corrigées au plus tard avant le début de la prochaine manifestation. Si ce n'est pas le cas, le véhicule ne sera pas habilité à prendre le départ de la course !

En cas de perte du carnet du véhicule, un contrôle complet sera effectué (coût pour un nouveau carnet 25€). En cas de réédition d'un carnet, cela coutera 5€.

3. Groupes et séries

Dans le championnat SWASV, la répartition des catégories et des numéros de départ sont les suivants. Ils doivent être suivis par chaque participant.

Groupe 0	Classe Junior/débutant jusqu'à 1050 CC	1-99
Groupe 1	Classe 1 Tourismes origine jusqu'à 1600 CC 2 roues motrices	101-199
Groupe 1	Classe 1 Tourismes origine > 1600 CC jusqu'à 400 CC 2 roues motrices	201-299
Groupe 1	Classe 1 Tourismes origine jusqu'à 4000 CC 4 roues motrices	201-299
Groupe 1	Classe 2 Tourismes jusqu'à 1800 CC	401-499
Groupe 1	Classe 3 Super-Tourismes jusqu'à 4000 CC	401-499
Groupe 2	Classe 4 Préparées jusqu'à 1600 CC	501-599
Groupe 2	Classe 6 Préparées > 1600 CC	601-699
Groupe 3	Classe 7 Proto/plateaux jusqu'à 1600 CC	801-899
Groupe 3	Classe 9 Proto/plateaux > 1600 CC	901-999
Groupe 3	Classe 10 Proto 2 roues motrices jusqu'à 2000 CC	701-799
Groupe 4	Classe spéciale COX origine jusqu'à 1650 CC	301-399
Groupe 5	Lady-Cup jusqu'à 4000 CC	101-299

Pour les moteurs suralimentés par un turbo, compresseur ou (**G-Lader**) la cylindrée est multipliée par un coefficient de 1,7 et le véhicule est déplacé dans la catégorie résultante.

Les moteurs **rotatifs** obtiennent le coefficient 2,0.

Le CC peut être dépassé de maximum 3% dans chaque catégorie.

Les valeurs maximales de CC pour le véhicule débutant (junior) s'élève à 1050 CC et à 1650cc dans la classe COX (groupe 4).

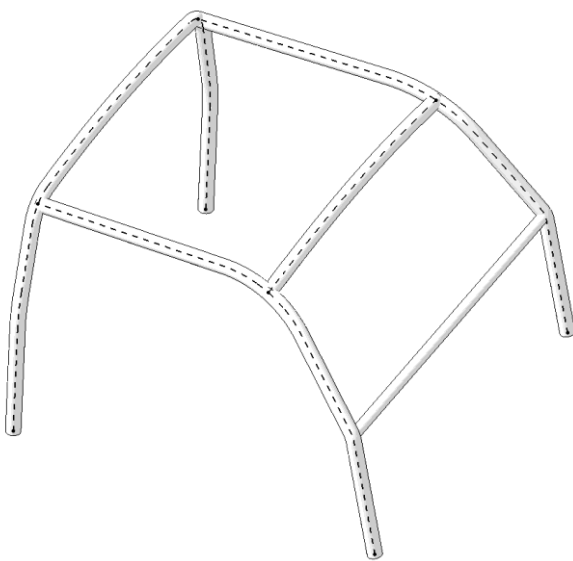
4. Réglementation général des véhicules

4.1. arceau de sécurité

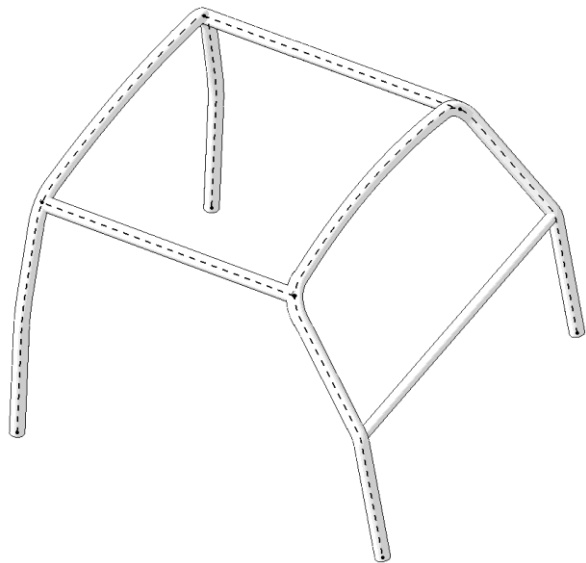
Les véhicules de toutes les catégories doivent être équipés d'un arceau de sécurité. Il est composé soit d'une barre principale et deux supports latéraux (variante A) ou d'une barre principale et une barre avant (variante B), qui sont reliées entre elles par des entretoises. La barre principale, avant ou support latéral doivent chacune être pliées à partir d'une longueur de tube et ne doivent contenir aucune fissures ou des bosses. Une barre doit rejoindre les deux extrémités de l'arceau au niveau du tableau de bord.

Les extrémités inférieurs des tubes de l'arceau de sécurité doivent être visées (au moins deux visses M10 8,8) au planché sur des plaques d'au moins 100x100mm (de 3 mm) ou soudées. Toutes les soudures doivent être d'une qualité irréprochable.

Tous les tuyaux décrits ci-dessous doivent être fabriqués en acier au carbone étiré à froid sans soudure avec une résistance minimale de 350 N / mm^2 (ST 37). Dans les dessins individuels marqués - - - - des tuyaux doivent avoir un diamètre de 40 mm pour une épaisseur de paroi de 2 mm ou un diamètre minimum de 38 MM pour une épaisseur de paroi de 2,5 mm. Toutes les autres barres de dessins doivent avoir un diamètre minimum de 25 mm et une épaisseur de paroi de 2 MM.

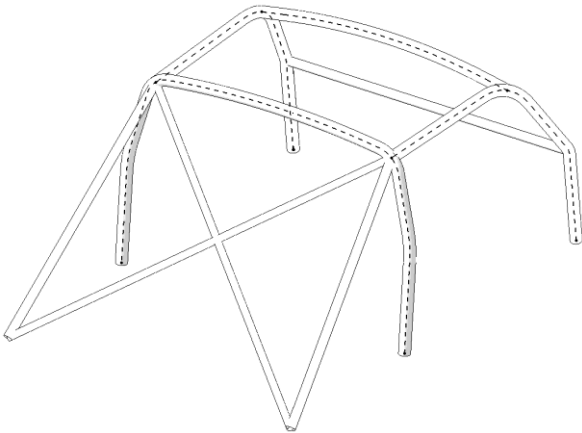


Variante A

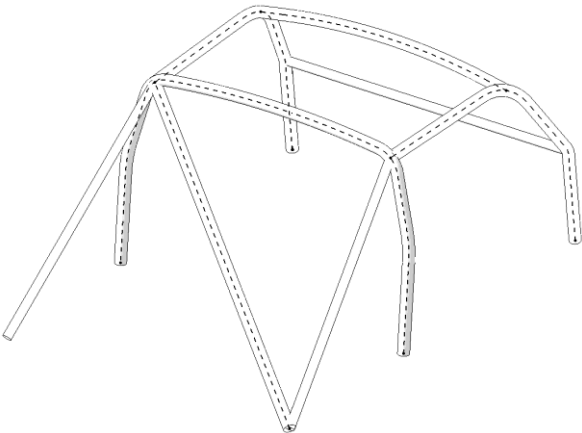


Variante B

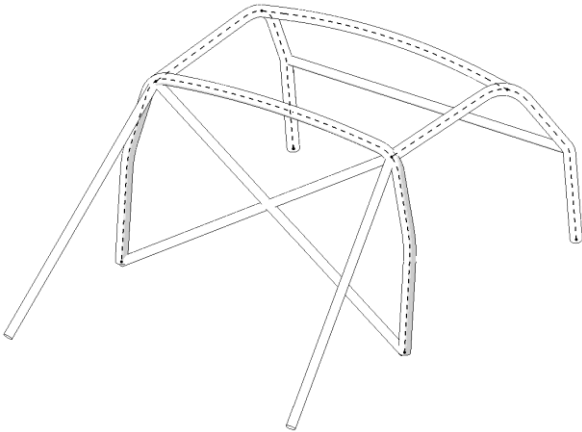
La barre principale de l'arceau doit être soutenue par l'arrière aussi bien du côté droit que du côté gauche. En outre, elle doit être renforcée par une croix diagonale ou une entretoise diagonale dans le support arrière (variante A ou B), ou entre le support principal (variante C ou D).



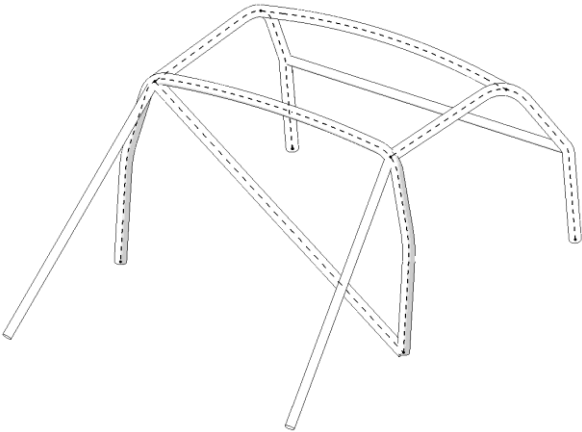
Variante A



variante B

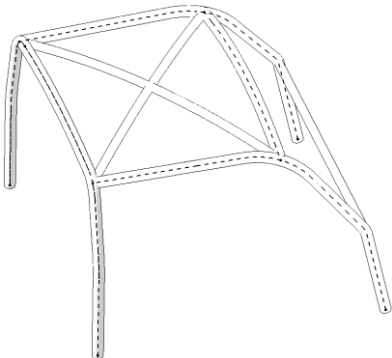


Variante C

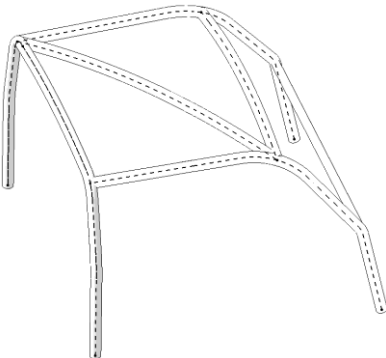


variante D

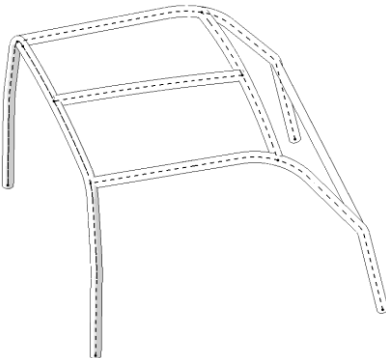
Dans la zone de toit au-dessus du conducteur, une croix diagonale (variante A), une diagonale (variante B) ou longeron doit être apposé (variante C).



Variante A



variante B

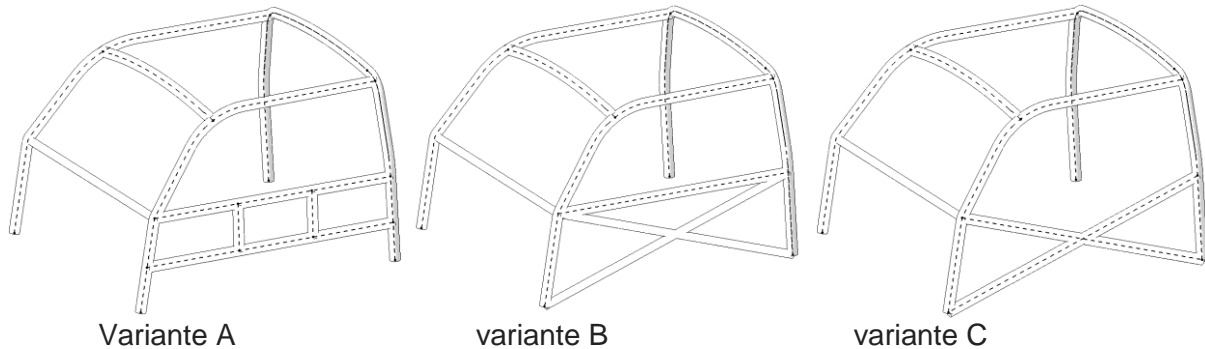


variante C

Dans la région de la porte du conducteur, un croisillon doit être apposé. Il doit être renforcé par un deuxième élément transversal, rejoints par 2 entretoises verticales (Option A) ou une croix diagonale (variante B) pour protéger le conducteur en cas de choc latéral.

La variante « C » est uniquement autorisée pour les véhicules débutant (junior), tourisme origine, tourisme et super-tourisme.

Pour ces véhicules, la variante B n'est pas autorisée.



Toutes les variantes présentées ici, ainsi que le diamètre du tuyau sont des exigences minimales. Leur sécurité peut toujours être améliorée par des tubes ou d'autres diamètres.

Les arceaux qui ne correspondent pas à ces dimensions et exigences doivent démontrer leur stabilité et leur sécurité par un certificat de constructeur. Le certificat et les barres doivent avoir un numéro identique. Le certificat doit être présenté lors du contrôle technique.

4.2. Vitres, Phares

Les composants fragiles comme les vitres, les phares, lampes, etc., doivent être enlevés. Une grille qui couvre l'entièreté du pare-brise doit être montée au lieu et place du pare-brise. Les véhicules qui ont une vitre feuilleté doivent avoir un lave vitre qui fonctionne. Sur le côté du pilote, une grille de protection doit également être installée. Elle ne peut être fixe et doit pouvoir être ouverte de l'extérieur.

La grille doit être réalisée correctement et avoir au moins un treillis de 1 MM d'épaisseur. L'utilisation de filets que la protection est interdite.

4.3. Intérieur, Garniture, attache remorque, etc

Les garnitures, enjoliveurs, rails de toit et attache remorque doivent être enlevés. Tous les éléments inflammables doivent être retirés de l'intérieur du véhicule. Moteur d'essuie-glace, ventilateurs de chauffage, etc. doivent être enlevés ainsi que les supports correspondant.

4.4. Freins

Tous les véhicules doivent être équipés d'une pédale de frein fonctionnelle. Le frein doit agir sur les quatre roues. Un frein à main est recommandé.

4.5. Coupe-circuit

Chaque véhicule doit être muni d'un coupe circuit. Il doit pouvoir être activé de l'intérieur et de l'extérieur. Son emplacement doit être clairement indiqué. La partie externe doit se trouver sur le cadre inférieur du pare-brise et marquée par une flèche.

4.6. Capots, Portes, etc

Capot, grille et portes doivent être sécurisés. Le toit ouvrant doit être soudé (fermé). Les objets flottants, les sièges arrière, le siège passager, les protections et le recouvrement intérieur de toit doivent être enlevés. Il est interdit d'emporter des outils, des pièces de

rechange et des passagers sur le circuit. Capot, grille et les portes doivent pouvoir être ouvert sans outils. On doit pouvoir ôter le capot et tous les couvercles de protection sans outil. La porte du pilote reste au libre-choix de celui-ci.

4.7. Batterie

La batterie doit être fixée correctement et être protégée au moyen d'un couvercle contre les fuites acide de batterie. La batterie peut être déplacée, mais doit être fixée avec des plaques robustes.

4.8. Réservoir de carburant

L'utilisation du réservoir de carburant d'origine est interdite.

La quantité de carburant est limitée à 20 litres par véhicule.

Le réservoir de carburant doit être sécurisé et protégé de manière adéquate. Il doit avoir un évent d'air qui est guidé sous le plancher du véhicule. En aucun cas, de l'essence ne peut fuir du réservoir ou de l'évent et ceci peu importe la position dans laquelle se trouve le véhicule.

Le goulot de remplissage ne peut pas dépasser de la carrosserie.

4.9. Pneus

Sont permis tous les types de pneumatiques à air (sauf exception pour la classe de débutants/juniors) sauf pneus à clous ou à chaînes, etc., Les pneus à raies sont interdits. Les pneus à calles (bapcross) ne sont pas autorisés. La profondeur de bande de roulement doit être max. 15 mm et la largeur entre les calles ne peut dépasser 13 mm max. Les autres pneus à calles ne peuvent être montés qu'avec une autorisation spéciale de l'organisateur.

4.10. Bavettes/Garde boue

Des bavettes en plastiques d'au moins 2mm d'épaisseur doivent être apposées sur les roues motrices. Ces bavettes/gardes boues doivent couvrir toute la largeur du pneu (protection de 10cm par le dessus et par le dessous et être à 10 cm du sol maximum). Les attaches ne peuvent pas être provisoires.

4.11. Feu de signalisation

Un anti crash et de deux feux stop doivent solidement être attachés à l'arrière du véhicule et être clairement visible. Les feux sont rouges et ont chacun une capacité de 21 watts ou LED équivalent. L'anti crash doit être continuellement allumée et doit fonctionner lors de la mise en route du véhicule.

4.12. Démarreur et la marche arrière

Un démarreur et la marche arrière sont obligatoires pour tous les véhicules.

4.13. Renforts, siège conducteur et ceinture de sécurité

Les véhicules ne peuvent pas avoir des bords tranchants ou des parties saillantes. Les protections contre les collisions et les renforts latéraux ne peuvent pas dépasser de plus de 5 cm les flancs des pneus.

Une coque (siège) monobloc est obligatoire et doit être correctement fixé. Un support de siège à hauteur des épaules est nécessaire. Celui-ci doit se prolonger sur toute la largeur des épaules.

Un harnais est obligatoire. Il doit avoir au moins 3 points avec la carrosserie et ne peut pas avoir d'enrouleur automatique et ne peut pas être divisé derrière (pas de connexion de verrouillage).

4.14. Protection de radiateur et réservoir

Pour les véhicules dont le moteur ou le réservoir sont situés à l'intérieur de l'habitacle, le conducteur doit être protégé de manière efficace avec une tôle en acier contre le feu ou les pulvérisations. Une protection/cloison en plastique suffit pour la protection contre les liquides du radiateur.

Les conduites de carburant qui sont acheminés à l'intérieur de l'habitacle doivent être en une seule pièce, fixées de manière adéquate et protégés contre les dommages. Si l'échappement et la conduite de carburant se trouvent à l'intérieur du véhicule, la conduite de carburant doit être acheminée vers un côté et l'échappement du côté opposé.

Une protection contre les brûlures doit être installée sur l'échappement.

4.15. Rétroviseur

Il doit y avoir au moins un rétroviseur.

4.16. Silencieux

Tous les véhicules doivent être équipés d'un silencieux. Limite maximale du bruit: 100 dB, mesurée sur le bord de la piste. La mesure est effectuée selon le procédé de mesure du bruit stationnaire selon la norme DIN (ISO) 5130^e. Un catalyseur est recommandé, le fabricant est laissé au libre choix.

4.17. Protège carter, support moteur

Chaque véhicule doit être muni d'une tôle de protection efficace (ex. : aluminium) de 3mm d'épaisseur pour le carter d'huile.

4.18. Numéro de départ

Chaque véhicule doit avoir un numéro de départ. Les numéros seront attribués à l'assemblée générale au début de l'année. Les numéros sont distribués selon les groupes et catégories. Les numéros de départ doivent être placés dans une taille suffisante sur le toit à gauche et à droite. D'une taille d'au moins 22 cm de hauteur et de 3cm de largeur, les chiffres doivent être noirs et placés sur un fond blanc.

En outre, le numéro de départ doit être apposé sur le côté droite du pare-brise. Taille minimale de 10 cm par chiffre et de 1cm de largeur.

S'il y a plusieurs pilotes pour un même véhicule dans différentes catégories, chaque pilote aura son propre numéro de départ qui doit être modifié en conséquence à chaque course.

Les numéros de départ doivent toujours être lisibles pendant toute la manifestation.

4.19. Crochet de remorquage

Tous les véhicules doivent être munis d'un crochet de remorquage à l'avant et à l'arrière, qui doit être mis en couleur.

Le crochet de remorquage ne doit pas dépasser de la carrosserie.

4.20. Apparence du véhicule

Un véhicule dont l'apparence et de la construction constitue un danger, ou que celui-ci nuit à la réputation du sport automobile peut être exclu de l'événement.

4.21. Direction

La suppression de la serrure de démarrage/calle-guidon éventuellement présente est obligatoire.

5. Des règlements spéciaux de véhicules par des groupes / classes

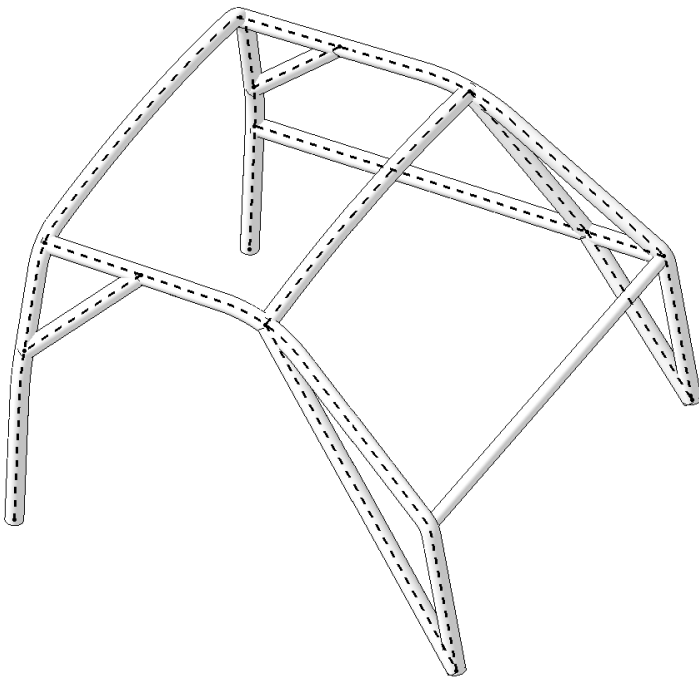
5.1. Classe débutants/juniors, tourisme origine, tourisme et super-tourisme

Pour ces véhicules, l'arceau de sécurité doit être renforcé avec des barres selon le dessin ci-dessous.

La partie avant de l'arceau peut être divisée à l'endroit où elle rejoint la partie de l'arceau de protection de côté du conducteur (voir dessin ci-dessous).

Ces tuyaux doivent être fabriqués à partir d'acier en carbone sans soudure étiré à froid avec une résistance minimale de 350 N / mm² et un diamètre minimal de 40 mm et une épaisseur de paroi de 2 mm ou un diamètre de 38 mm a une épaisseur de paroi de 2,5 MM.

Les exceptions à cette règle sont les arceaux de sécurité homologués, qui ont un certificat. Les certificats et barres doivent être munis d'un nombre identique. Le certificat doit être présenté lors du contrôle technique.



5.2. Classe Juniors et tourisme origine

5.2.1. Moteur

Toutes les composantes du moteur doivent être des pièces d'origine. Cela sous-entend que la puissance du moteur ne peut pas être augmentée.

La culasse ne peut pas être modifiée. Toutes les valeurs détectées doivent correspondre aux spécifications d'usine.

L'équilibrage du volant moteur, du vilebrequin et parties connectées sont permises.

Chaque participant est tenu de pouvoir prouver les informations de série, par des documents du constructeur d'origine.

Le numéro du moteur doit être toujours être lisible.
Le pilote doit connaître la position où se trouve son numéro de moteur.

5.2.2. Boite de vitesse, transmission

Le moteur et la boite de vitesse doivent être montés ensemble dans la carrosserie de série (Le numéro de moteur et de boite de vitesse peuvent être comparé aux données du fournisseur d'origine). La transmission doit permettre de mettre la voiture en mouvement dans tous les rapports.

Le pilote est obligé de fournir des preuves que les composants sont d'origine.

Le numéro de boite de vitesse doit être présent et lisible en tout temps.
Le pilote doit connaître la position où se trouve le numéro de la boite de vitesse.

5.2.3. Réduction du poids de la carrosserie

Toutes les réductions du poids de la carrosserie sont interdites, à l'exception d'une réduction des ailes de 5 cm au-dessus du pneu.

En consultation avec les commissaires techniques, certaines pièces individuelles peuvent être enlevées (comme par exemple l'intérieur de porte pour vous permettre de débosser votre porte).

Si les intérieurs de portes sont découpés, ils doivent être remplacés par une tôle en aluminium ou acier.

Ces autorisations spéciales doivent être indiquées dans le carnet de contrôle technique.

5.2.4. Système de freinage

Le système de freinage doit rester dans sa configuration d'origine.

La soupape de commande de force de freinage peut être retirée. Pour les véhicules munis d'un ABS, celui-ci peut être mis hors service. Vous pouvez alors monter un régulateur de pression de frein hydraulique sur l'essieu arrière pour empêcher un freinage excessif.

L'utilisation d'un frein Fly Off est autorisée.

5.2.5. Direction

La direction doit rester dans sa configuration d'origine.

La colonne de direction doit rester d'origine. Seuls les points de fixation de la colonne de direction peuvent être renforcés et modifiés. Les attaches du volant peuvent être renforcées mais pas modifiées.

Le volant et le moyeu du volant sont libres.

5.2.6. Electrique

L'alternateur doit être fonctionnel tout le temps et peut être vérifié après la course par les commissaires techniques.

5.3. Groupe 0 – Classe débutants/juniors

5.3.1. Généralités

La catégorie junior est une catégorie de débutants. Les véhicules de maximum 1050 CC et 55 CV sont autorisés (véhicules qui ont été construits en au moins de 2500 unités techniquement identiques pour une utilisation sur la voie publique).

Mis à part les modifications énumérées expressément dans le règlement, le véhicule doit rester entièrement dans sa configuration d'origine.

La règle de 3% de marge pour la cylindrée du moteur n'est pas d'application ici.

5.3.2. Participants

Toute personne de moins de 25 ans qui n'a jamais roulé de course peut prendre part à cette catégorie.

Pour pouvoir prendre part au championnat junior, le pilote doit avoir un âge minimum de 15 ans et fournir une autorisation parentale.

Le champion et le 2^{ème} ne pourront plus participer au championnat suivant. Seuls les mineurs de moins de 18 ans sont autorisés à participer en tant que champion ou 2^{ème} au championnat junior à l'édition de l'année suivante.

5.3.3. Véhicules

Tous les véhicules de maximum 1050 CC et 55 CV sont autorisés, p.ex. FORD FIESTA, OPEL CORSA, VW POLO, VW DERBY et MINI.

Les véhicules à quatre roues motrices sont interdits.

5.3.4 Pneus

Il est uniquement autorisé d'utiliser des pneus d'été ou d'hiver dans la taille d'origine et ayant une identification E/ECE.

Les pneus peuvent être retaillés. L'écart maximal entre les calles est de 13mm.

En cas de doute, un certificat prouvant la conformité du pneu (E/ECE) doit pouvoir être présenté par le pilote lors du contrôle technique.

5.3.5. Protection de collision

La protection de collision avant et arrière se compose de pare-chocs d'origine non renforcé. La protection de la face avant du radiateur est une barre courbée en forme de U, qui peut être soudé sur les supports de l'arceau et ne doit pas faire saillie au-delà du contour du pare-chocs. Un tuyau de maximum 1 pouce d'épaisseur peut être utilisé. Le protège carter obligatoire ne peut pas être rattaché avec cette barre de protection du radiateur.

5.3.6. Système d'échappement

L'échappement de série peut être coupé après le premier silencieux.

5.3.7. Filtre à air

Aucune restriction au niveau du choix du filtre à air.

5.4. Groupe 1, Classe Tourisme Origine

5.4.1. Véhicules

Les véhicules doivent être construits en au moins 2500 unités techniquement identiques pour une utilisation sur les routes publiques. Mis à part les changements énumérés dans le présent règlement, le véhicule doit rester dans son état d'origine.

5.4.2. Protection de collision / Pare-chocs

A l'avant du véhicule, le pare-chocs peut être renforcé ou remplacé par une barre de 1 pouce. Ce renfort ne doit pas être utilisé comme moyen de tamponnage.

5.4.3. Radiateur, réservoir de carburant et batterie

Radiateur, réservoir de carburant et batterie peuvent être déplacés, mais doivent être solidement fixé.

5.4.4. Amortisseur, Ressorts

Les amortisseurs et ressorts sont libres. Les points de fixation doivent cependant rester à leur position initiale. Les plaques de carrossage réglables sont interdites.

5.4.5. Ailes

La découpe maximale autorisée de l'aile d'origine est de 5 cm.

5.4.6. Système d'échappement, collecteur et filtre à air

Le choix du système d'échappement, collecteur et filtre à air sont libres.

Si l'échappement passe par l'intérieur de l'habitacle, une protection efficace contre les brûlures est à installer.

5.4.7. Jantes

Le choix des jantes est libre. La bande de roulement doit selon les conditions mentionnées au point 5.4.5. (Ailes) être complètement recouverte par la carrosserie.

5.5. Groupe 1 – Classe 2 Tourisme

5.5.1. Véhicules

Les véhicules doivent être construits pour une utilisation sur les routes publiques. Mis à part les changements énumérés dans le présent règlement, le véhicule doit rester dans son état d'origine. Une diminution du poids de la carrosserie est autorisée.

Les véhicules des groupes 4, classe 3, classe COX origine peuvent rouler dans cette catégorie. Les véhicules de la classe COX « Europapokal » peuvent également rouler, mais doivent **respecter le point 4.9. (pneus)**.

5.5.2. Protection de collision, Pare-chocs

A l'avant du véhicule, le pare-chocs peut être renforcé ou remplacé par une barre de 1 pouce. Ce renfort ne doit pas être utilisé comme moyen de tamponnage.

5.5.3 Radiateur, réservoir carburant et batterie

Radiateur, réservoir de carburant et batterie peuvent être déplacés, mais doivent être solidement fixé.

5.5.4. Amortisseurs, Ressorts

Les amortisseurs et ressorts sont libres. Les points de fixation doivent cependant rester à leur position initiale. Les plaques de carrossage réglables sont interdites.

5.5.5 Ailes

La découpe maximale autorisée de l'aile d'origine est de 5 cm. Les élargisseurs d'ailes sont autorisés. Largeur de piste maximale 190cm

5.5.6 Volant et colonne de direction

Volant, colonne de direction et crémaillère de direction sont laissées libres

5.5.7 Système d'échappement

Le choix de l'échappement est libre. Si l'échappement passe par l'intérieur, une protection efficace contre les brûlures est à installer.

5.5.8 Moteur et boîte de vitesse

Des modifications au moteur et à la boîte de vitesse sont autorisées. Moteur et boîte de vitesse doivent obligatoirement être du même constructeur. Les points de fixation ne peuvent pas être changer, seulement renforcés.

5.5.9 Système de freinage

Le système de freinage peut être modifié. La préservation du bon fonctionnement de celui-ci doit être assurée.

5.5.10 Pneus

La largeur de pneu et de jante sont libres. Les roues ne peuvent pas dépasser de la carrosserie. Largeur maximale 190cm.

5.6. Groupe 1, Classe 3 Super-tourismes

5.6.1. Véhicules

Tous les types de carrosserie sont autorisés sauf les ROADSTER, CABRIOS et véhicule tous terrains.

Les constructions tubulaires sont également interdites.

5.6.2. Moteur, transmission et cylindrée

La cylindrée est limitée à 4000 CC. Le moteur, la boîte de vitesse et la transmission sont au libre choix. Il en est de même pour leurs emplacements et leurs dispositions. Des double-moteurs sont permis. Le moteur, la boîte de vitesse ainsi que les pièces rotatives qui se trouvent autour du pilote doivent être protégées et sécurisées.

5.6.3. Châssis, direction et dimensions du véhicule

Le châssis et la direction sont à libre choix. La largeur du véhicule ne peut dépasser 200 cm et les roues ne peuvent pas dépasser la carrosserie. Si les roues dépassent la carrosserie, elles doivent être entièrement recouvertes. L'empattement doit rester d'origine (+/- 10 cm). La carrosserie peut être modifiée en hauteur, mais doit cependant être d'au moins 80 cm dans l'habitacle. La taille de la fenêtre doit rester d'origine. Les exceptions seront enregistrées dans le carnet de contrôle technique.

La construction ne peut pas avoir un caractère provisoire.

5.6.4. Inscription supérieure

L'inscription dans le groupe/catégorie supérieure n'est pas autorisée.

5.7. Groupe 2 – Voitures préparées

5.7.1. Véhicules

Ce sont des véhicules où une seule partie de la carrosserie originale doit être conservée.

Le planché doit rester d'origine. La carrosserie peut être modifiée en hauteur mais doit être solidement fixée au planché. La carrosserie et le planché doivent provenir du même type de véhicule. La hauteur du véhicule doit être d'au moins 80 cm (du planché au toit).

Mis à part les points ci-dessus, toutes modifications sont autorisées pour améliorer les performances et la conduite du véhicule. Capots et portes peuvent être remplacés par des pièces « maison ».

5.7.2. Arbre de transmission

Les arbres de transmission sont à libre choix.

5.7.3. Bras arrière et essieu avant

Les trains avant peuvent être réglables (PUMA ou R-POWER).

Les bras arrière peuvent être remplacés par des pièces PORSCHE 924 TURBO.

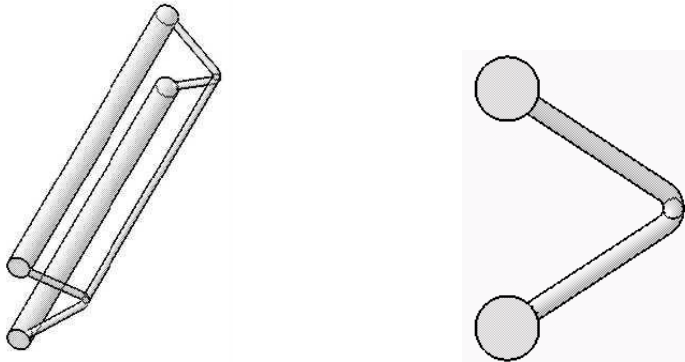
Comme train avant (pour les cox rabaisées) sont autorisés (dans la conception originale).

-A train avant de type 1202/1302

-Bras avant de type 1200/1300/1500

L'empattement doit rester d'origine (+/- 20mm)

5.7.4. Protection de capot



Une protection du capot de max. 25 mm de diamètre est autorisée. Elle peut être fixée en maximum quatre points et doit être placée à max. 5 cm devant le capot.

Le capot ne peut dépasser l'essieu avant de plus de 15 cm et ne peut pas avoir de coins ou une forme trapézoïdale (vu d'au-dessus).

5.8. Groupe 3 Protos/plateaux

5.8.1. Véhicules

Véhicule de construction libre. Ce véhicule doit cependant se conformer aux dispositions générales du véhicule et offrir le plus haut niveau de sécurité possible. Le véhicule doit être construit correctement dans son intégralité et la construction ne peut pas avoir un caractère provisoire. Il ne peut pas avoir des bords et des coins tranchants.

L'habitacle doit être sécurisé/renforcé par une plaque en acier de 2mm en hauteur. Le toit doit être soudé. Si le toit est fait d'un matériel différent, une barre diagonale doit être placée au-dessus du pilote.

Un plancher solide en aluminium d'au moins 1 mm doit être placé sous l'habitacle du pilote

5.8.2. Poids minimum

Répartition des classes et poids minimum

Poids minimum obligatoire pour Autocross Spécial sans 4x4 :

Cylindrée en cm ³	Poids en kg:
bis 1150 cm ³	400 kg
über 1150 cm ³ bis 1400 cm ³	420 kg
über 1400 cm ³ bis 1600 cm ³	450 kg
über 1600 cm ³ bis 1800 cm ³	480 kg
über 1800 cm ³ bis 2000 cm ³	500 kg

Poids minimum obligatoire pour Autocross Spécial avec 4x4 :

Cylindrée en cm ³	Poids en kg:
bis 650 cm ³	400 kg
über 650 cm ³ bis 1150 cm ³	450 kg
über 1150 cm ³ bis 1400 cm ³	470 kg
über 1400 cm ³ bis 1600 cm ³	500 kg
über 1600 cm ³ bis 1800 cm ³	530 kg
über 1800 cm ³ bis 2000 cm ³	550 kg
über 2000 cm ³ bis 2500 cm ³	600 kg
über 2500 cm ³ bis 3500 cm ³	650 kg
über 3500 cm ³	700 kg

5.8.3. Réservoir carburant

Le réservoir doit en outre être protégé contre les dommages en cas de collisions.

5.8.4. Arbre de transmission, chaînes de transmissions

Si l'arbre de transmissions ou chaînes de transmissions ont été mises dans l'habitacle du pilote, ils doivent être entièrement recouverts par une tôle d'acier qui est fixée solidement au planché.

En cas de protection en aluminium, un support en acier (attaché individuellement) doit être présent à chaque articulation.

5.9. Groupe 4 – Classe de COX origine jusqu'à 1650 CC

5.9.1. Véhicules

Sont autorisés les véhicules VW Type 1 (cox) avec la dénomination de vente VW 1200, VW 1300, VW 1500, VW 1302 et VW 1303. Les véhicules doivent être laissés dans leur état d'origine à l'exception des changements énumérés ci-après. Une diminution de poids de la carrosserie est autorisée.

5.9.2. Moteur et transmission

Est uniquement autorisé le moteur de la VW Type 1 avec une cylindrée maximale de 1650 CC,.

L'usinage de la culasse, du volant moteur, de la pipe d'admission, etc ne sont pas autorisés. Le taux de compression ne peut pas être modifié.

Seule la boîte de vitesse d'origine d'une VW Type 1 (cox) peut être utilisée. Les modèles suivants sont interdits: Type 181, 2 (bus), 3, 4, 147 (Fridolin).

Collecteur, filtre à air, charge de l'alternateur restent libre de même que l'utilisation des têtes de cylindres du type (0311, 040, 070 et 043).

5.9.3. Pneus et jantes

Les pneus restent au libre choix (attention : tout en tenant compte du règlement général au point 4.9).

Seules les jantes originales de taille 4.5 x 15 (à l'avant) et 5,5 x 15 (à l'arrière) sont autorisées.

5.9.4. Amortisseur

Les amortisseurs sont libres, mais pas les points de fixation. Ceux-ci doivent rester d'origine et ne sont autorisés à être renforcés.

5.9.5. Système d'échappement

Le choix du système d'échappement est libre.

5.9.6. Volant

Le choix du volant et de la colonne de direction sont libre

5.9.7. Essieu avant

L'essieu avant doit rester origine (pas d'essieux réglables).

5.10. Groupe 5 – Lady Cup

5.10.1. Véhicules

Sont uniquement admis en Lady-Cup les véhicules de la catégorie tourisme d'origine, juniors et COX origine.

La dénomination est décisive pour le véhicule utilisé. La participation à la super finale est possible.

6. Dispositions générales

6.1. Carburants et des huiles

Pour les courses de la SWASV, seuls les carburants et les huiles disponibles dans le commerce peuvent être utilisés. Les additifs d'huile et les huiles lubrifiantes sont autorisés si elles ne font pas augmenter le nombre d'octane du carburant utilisé.

L'organisateur a le droit de surveiller et d'examiner le carburant. En cas de doute, le carburant fourni par l'organisateur doit être utilisé. En cas de violation, le participant/véhicule peut être exclu.

6.2. Equipement pilote

A partir de 2017, il ne suffit plus de porter une combinaison pilote non-inflammable comme auparavant, mais la tenue complète, conforme aux normes FIA-8856/2000. Il s'agit de :

- La combinaison
- Les gants
- Les sous-vêtements, cagoule et chaussettes
- Les chaussures.

Selon règlement DMSB chapitre III 2. Vêtement anti-inflammable.

Il est dorénavant interdit de porter un combi-imperméable, ou si la combinaison correspond à la norme de FIA 8856/2000.

Un casque avec visière ou lunettes de sécurité sont obligatoires. Gants et minerve (ou Hans) sont nécessaires.

La ceinture de sécurité et le casque doivent être mis avant de monter sur le circuit.

6.3. Inscription

Les inscriptions doivent être présentées sur les formulaires officiels de l'organisateur.

En déposant l'inscription, le participant accepte les termes de la SWASV et doit les respecter.

Le changement de véhicule ou de pilote doit être signalé en ré-inscription auprès de l'organisateur et n'est plus possible après le début de la manifestation (essais chronométré).

Les inscriptions peuvent être rejetées par l'organisateur sans donner de raisons. Ceci ne peut cependant être fait qu'après consultation des membres du conseil de la SWASV.

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés si l'événement a dû être annulé en raison de force majeure.

Les frais d'inscription seront remboursés si deux catégories sont regroupées, pour autant que le pilote soit inscrit dans les deux catégories.

Un regroupement de deux catégories est possible s'il y a moins de 5 inscriptions dans une catégorie.

Si l'événement est reporté, l'organisateur se réserve le droit de remboursement. En cas de remboursement, une nouvelle inscription doit être remise pour l'événement reporté.

L'inscription s'élève actuellement à 50 €. Uniquement pour la catégorie junior jusqu'à 1050CC et pour la catégorie Kart-cross junior, l'inscription s'élève à 40 €. Pour les inscriptions tardives, un montant de 10 € sera facturé. La date limite d'inscription est d'une semaine avant l'événement (sinon inscription tardive).

L'inscription dans un autre groupe n'est généralement pas autorisée. Les exceptions sont pour les véhicules du groupe 2 « préparées ». Ceux-ci peuvent (pour autant que leur cylindrée ne dépassent pas 2000cc) participer à la course dans le Groupe 3 Classe 10 « proto/plateau jusqu'à 2000cc 2 roues motrices ». En outre, les véhicules de la classe spéciale « COX origine jusqu'à 1650cc » peuvent concourir dans le groupe 1 Classe 2 « Tourisme jusqu'à 1800cc » et dans le groupe 5 « Lady-Cup jusqu'à 4000cc ».

6.4. Avertissement

L'organisateur décline toute responsabilité envers les participants (pilotes, supporters) pour tous les dommages (personnel et matériel).

Le participant renonce par son inscription à toutes poursuites juridiques pour les dommages subis lors de l'événement ou à toutes actions de recours contre :

- Organisateur, ses agents, ses maréchaux et les bénévoles
- Pilotes et les propriétaires de véhicules qui assistent à l'événement
- Autorités et d'autres personnes associées à l'organisation de l'événement

Les participants prennent part à l'événement à leur propre risque. Ils en portent la seule responsabilité civile et pénale pour tous les véhicules qu'ils ont utilisés et qui ont causé des dommages.

6.5. Notification – Points

6.5.1. Généralités

Sont classés tous les véhicules qui ont complété au moins 50% de la course et qui ont franchi le drapeau à damier.

6.5.2. Direction de Course

Un directeur de course est prévu pour chaque course qui fait partie du championnat « südwestdeutschen Auto-Cross » par la SWASV. La Direction de Course est composée de 3 personnes : le directeur de course et 2 commissaires. Les deux commissaires sont nommés par l'organisateur de la course. Les commissaires doivent être nommés avant l'événement au Conseil d'administration de la SWASV.

6.5.3. Entraînement et départ

Il y aura des essais chronométrés. Le départ arrêté est obligatoire pour tous les événements de la SWASV. Des dérogations (comme par exemple pour la course à Pfeffelbach avec un départ lancé) peuvent être accordées par la personne responsable de la SWASV. La grille de départ de la première course est déterminée par une séance de qualification. La grille pour la deuxième course est composée par les résultats de la première course de qualification. La grille de départ pour la finale est déterminée par les résultats de la 2^{ème} course de qualification.

En cas de fusion des classes, la grille est également effectuée selon l'ordre des temps des qualifications. Les classes fusionnées sont cependant classées séparément.

Si un véhicule manque lors du départ, cette place reste libre.

6.5.4. Classement

Le classement s'établit selon les critères suivants :

Classement	Points courses de qualification	Points de la finale
1.	10	20
2.	9	16
3.	8	14
4.	7	12
5.	6	10
6.	5	8
7.	4	6
8.	3	4
9.	2	2
10.	1	1

6.5.5. Arrêt de la course

Si plus de 75% des tours ont été accomplis, la course est considérée comme terminée. Le dernier tour avant l'arrêt de la course sera compté pour le classement de la manche. Le véhicule en cause de l'arrêt de la course ne sera pas pris en compte pour le classement de la manche. Ce pilote sera désigné/nommé par la direction de la course.

Si moins de 75% des tours ont été accomplis, la course sera relancée. L'ordre de départ sera pris en compte selon les positions du tour précédent l'arrêt de la course. Le pilote ayant

provoqué l'arrêt de la course devra démarrer en dernière position. Ce pilote est désigné/nommé par la direction de course.

Lorsque la course a été arrêtée au 1er tour, la course sera relancée. La grille de départ est composée selon le temps des essais ou de la manche qualificative précédente. La personne qui a provoqué l'arrêt de la course devra démarrer en fond de grille et sera désignée/nommée par la direction de la course.

6.5.6. Faux départ

En cas de faux départ, la règle est la suivante :

La personne incriminée reçoit un avertissement si c'est la première fois. Si c'est la deuxième fois, il sera placé sur la dernière place. La place vacante restera libre

6.5.7. Super-Finale

Il y a 2 Super-Finale au meilleur des 12 tours.

Composition des 2 Super-Finale :

1. Classe COX origine, Tourismes origine, Tourismes, Super-Tourismes et Lady-Cup
2. Voitures préparées , protos/plateaux et Cross Kart Senior

Le premier, deuxième et troisième de chaque classe sont qualifiés pour la Super Finale.

Le 4^{ème} et le 5^{ème} peuvent les remplacés en cas de désistement.

Le départ est donné selon un système de « Handycap ».

6.6. Les primes et trophés

6.6.1. Trophés

Des trophées seront remis jusqu'à la 5^{ème} place ou jusqu'à l'avant-dernier mais pas au-delà.

Les inscriptions spécifiées par classe sont décivise (exemple : 4 inscriptions, 3 coupes si les 3 pilotes on franchit la ligne d'arrivée. S'il n'y en a que 2 qui franchissent la ligne d'arrivée, seul ceux-ci recevront une coupe). La même règle est d'application pour la Super-Finale.

En cas de fusion des classes, des coupes et primes seront distribuées une seule fois après l'arrivée.

6.6.2. Primes

Prime minimum :	1. Place 60€	2. Place 40€	3. Place 20€
Plus de 130 inscriptions :	1. Place 75€	2. Place 50€	3. Place 25€
Super-Finale pour les 2 courses :	1. Place 100€	2. Place 75€	3. Place 50€

6.7. Contrôle administratif et technique

Les documents suivants doivent à présenter par le pilote :

- Le formulaire d'inscription dans sa version originale
- Frais d'inscription (si pas déjà payé à l'avance)
- Carnet de contrôle technique
- Autorisation des parents pour les mineurs

Le contrôle des papiers peut être réalisé par des assistants.

6.7.2. Contrôle Technique

Lors du contrôle technique, le pilote doit se présenter lui-même avec son véhicule.

Il est obligatoire de se présenter au contrôle technique avec l'équipement complet non-inflammable ainsi que du carnet de contrôle technique.

Les véhicules qui ne respectent pas les dispositions techniques, les pilotes qui se présentent sans équipement (si la demande préalable a été formulée), ne sont pas admis à l'événement.

Si les contrôleurs techniques constatent un défaut, le véhicule peut être modifié et représenté pour acceptation. Si le défaut n'est pas réparé en temps utile, le véhicule ne peut pas participer à l'événement.

Les véhicules qui ont été endommagés par un accident ou un tonneau, doivent être représentés au contrôle technique avant de redémarrer à la manche suivante.

Si des modifications non autorisées ont été effectuées lors de l'événement, le pilote et le véhicule seront exclus de l'évènement.

Les commissaires techniques ont toujours le droit de contrôler les véhicules.

Le contrôle technique doit avoir lieu sur un espace fermé (l'organisateur doit prévoir un endroit à cet effet). Les supporters ne peuvent pas être présents.

L'acceptation du véhicule au contrôle technique sera marquée par un autocollant prévu à cet effet. Celui-ci doit être visible durant l'ensemble de la manifestation. A cet effet, un emplacement de 20x20cm doit être prévu par le pilote sur le toit à l'avant gauche. Cet autocollant doit être enlevé avant le début de la manifestation suivante.

6.7.3. Réunion des pilotes

La participation à la réunion des pilotes est obligatoire.

Pénalité pour non-conformité :

Le pilote ne reçoit aucun point pour la prochaine manche du championnat à laquelle il participe. Cependant, la place réalisée sera maintenue pour la grille de départ de la manche suivante.

En cas de double-inscription, la première manche à laquelle le pilote prendra part sera prise en compte.

6.7.4. Horaires

Sera annoncé par l'organisateur.

6.8. Drapeaux

6.8.1. Signales de drapeau

Pendant l'entraînement et les courses, les drapeaux sont les suivants :

Noir-Rouge-Or

Départ (si pas de lampe)

Rouge

Arrêt de course immédiat – sans risques pour les autres pilotes

Jaune (pivoté)	Danger sérieux – dépassement interdits – ralentir – préparez-vous à vous arrêter
Jaune (fixe)	Danger
Bleu	La voiture va être doublée – faire de la place
Noir (enroulé)	Avertissement pour conduite antisportive ou dangereuse
Noir (ouvert)	Disqualification - quitté immédiatement la piste
Noir-Blanc carré	Drapeau à damiers – Fin de la course
Noir avec cercle en orange	Un conducteur est averti que son véhicule a un problème

6.8.2. Punitions

Drapeau noir ouvert : Disqualification de la manche pour laquelle le drapeau noir est signalé au pilote. Selon la gravité de l'infraction, la disqualification peut être imposée pour le reste de l'événement. La gravité de l'infraction reste à déterminer par la direction de course.

Après 2 disqualifications par drapeau noir au cours de la saison, le pilote sera exclu pour le ou les événements suivant.

Drapeau noir (enroulé) : Après 3 avertissements par ce drapeau durant la saison, le conducteur est exclu pour le ou les événements suivant.

À la fin de la saison, compteurs sont remis à zéro.

6.9. Comportement lors de cet événement

6.9.1. Généralités

Vu que les conditions imposées aux organisateurs sont toujours plus contraignantes, les règles suivantes doivent être respectées.

6.9.2. Ordre

Chaque participant doit veiller à l'ordre et la propreté de son emplacement. L'organisateur se réserve le droit d'exiger un dépôt de 50 € qui sera remboursé lorsque vous quittez l'évènement.

6.9.3. Protection de l'environnement et du calme

Une attention particulière doit être exercée dans le traitement de l'huile, de liquide de refroidissement, de l'acide de la batterie, de l'essence et du liquide de frein. Une bâche doit être placée sous chaque véhicule. Vous pouvez également placer un récipient sous le moteur, la transmission et le différentiel.

Le nettoyage des véhicules à l'aide d'un nettoyeur haute pression est interdit.

Dans toute la région de l'événement, tous les véhicules doivent respecter la limitation de vitesse, sauf pendant les courses et les entraînements.

Après 21 heures, il est interdit de faire fonctionner votre moteur.

Les générateurs sont autorisés de fonctionner de 7 heures jusqu'à 24 heures.

Lorsque vous quittez ou vous rendez sur le circuit, veuillez respecter les habitants et autres usagers de la route.

6.9.4 protection incendie

Chaque équipe doit avoir un extincteur de 6 kg avec sois. Un maximum de 3 participants (véhicules) peuvent se partager un extincteur. Les extincteurs doivent être visibles pour tout le monde dans l'espace de parc pilote(s).

6.9.5. Remorques

Si emplacement de parking a été spécialement prévu pour les remorques, toutes les remorques doivent y être placée (sauf mobil home).

6.9.6. Interdiction d'être sous l'influence de l'alcool

Interdiction de boire de l'alcool pour tous les pilotes durant la manifestation. L'organisateur est tenu d'effectuer des alcootests. Limite 0,0 promille. La Loi sur la protection de la jeunesse doit être respectée.

6.9.7. Autres

Le transport de personnes dans les voitures de course n'est pas autorisé. Les contrevenants seront avertis. La répétition conduit à l'exclusion de l'événement.

6.10. Protestations

6.10.1. Généralités

Chaque participant peut faire appel contre un pilote qui roule dans la même catégorie. Les réclamations contre l'organisateur, le chronométrage, la direction de course ou le tribunal arbitral ne sont pas possibles. En outre, les réclamations collectives ne sont pas autorisées.

6.10.2. Frais de réclamation, procédure, etc.

Toute réclamation doit être déposée et accompagnée d'un paiement de 150 € dans les 30 minutes après la fin de la course auprès des organisateurs de l'épreuve. Le motif de la réclamation doit être clairement défini (moteur, boîte de vitesse, pneus, etc). Les manifestants doivent signer un formulaire de réclamation. Si la réclamation est justifiée, la caution sera remboursée, sinon elle sera perdue et reviendra en faveur de la SWASV.

Les fonds nécessaires pour clarifier la procédure sont en principe portés en compte du défendeur en cause.

Pour garantir les créances, l'organisateur se réserve le droit de prendre la caution ou le bien sujet de protestation comme un gage. Les frais doivent être payés dans les 7 jours. Si la personne incriminée ne se présente pas ou ne présente pas son véhicule pour les vérifications, il sera déclaré coupable et exclus de l'événement. L'organisateur se réserve le droit de faire un contrôle de véhicules lors de l'événement.

Si lors des vérifications, une enquête supplémentaire est nécessaire, une caution sera déterminée par le commissaire technique. Elle doit être payée à l'avance. Si le protestataire n'a pas payé cette caution, la protestation sera considéré comme annulée.

6.11. Championnat

La SWASV organise les championnats suivants :

Champion du group 0 – classe junior

Champion du group 1 – Tourismes origine jusqu'à 1600 CC 2 roues motrices

Champion du group 1 – Tourismes origines + 1600 CC jusqu'à 4000 CC 2 roues motrices

Champion du groupe 1 – Tourismes origines jusqu'à 4000 CC 4 roues motrices

Champion du groupe 1 – Tourismes jusqu'à 1800 CC

Champion du groupe 1 – Super-Tourismes jusqu'à 4000 CC
Champion du groupe 2 – Préparées jusqu'à 1600 CC
Champion du groupe 2 – Préparées +1600 CC
Champion du groupe 3 – Proto/plateaux jusqu'à 1600 CC
Champion du groupe 3 – Proto/plateaux plus que 1600 CC
Champion du groupe 3 – Proto/plateaux jusqu'à 2000 CC (2 roues motrices)
Champion du groupe 4 – Classe COX origines jusqu'à 1650 CC
Champion du Lady-Cup
Champion Cross-Kart junior jusque 14 ans
Champion Cross-Kart junior de 14 ans jusque 18 ans
Champion de la classe Cross-Kart 650 CC

Champion de Superfinal de la Classe COX origine, Tourismes origine, Tourismes, Super-Tourismes et Lady-Cup

Champion de Superfinal des Voitures préparées, protos/plateaux et Cross Kart Senior

Toute organisation de la SWASV est prise en compte pour le championnat dans la mesure où elle reçoit le statut approprié. Le statut peut être retiré rétrospectivement. Les événements de la SWASV seront annoncés au début de la saison. Seuls les pilotes qui ont participé à au moins 55% des événements seront pris en compte pour le résultat final du championnat.

8. Autres

En cas de doute, nos personnes de contact sont disponibles à partir de 18 heures.

8.1. Commissaires techniques

Les détails de contact peuvent être consultés le site Web de la SWASV - www.SWASV.com

8.2. Personnes de contact

Les détails des personnes peuvent être consultés sur le site Web de la SWASV – www.SWASV.com

8.3. Personnes de contact des clubs

Les détails des personnes de contacts des clubs peuvent être consultés sur le site Web de la SWASV – www.SWASV.com